

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 241

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE DI NOCERA / M. YVES MORAINÉ

OBJET

Achat d'espaces publicitaires auprès de clubs sportifs de notre Département: Fos
Provence Basket et le Pays d'Aix Université Club Handball.

**Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
04,13,31,96,84**

PRESENTATION

Notre collectivité entend assurer sa notoriété et plus particulièrement celle de son implication dans le domaine de la jeunesse et du sport et ainsi renforcer l'image du Conseil Départemental.

Dans cette perspective, notre Institution procède à divers achats d'espaces promotionnels et/ou de places dont les objectifs sont de permettre la promotion de la pratique sportive en général, sa découverte par le plus grand nombre, mais aussi la réalisation d'actions éducatives et sportives d'accompagnement.

Ces achats permettent en effet d'associer notre image à des championnats d'envergure nationale voire internationale qui valorisent l'image de notre territoire et stimulent son économie.

PROPOSITIONS

Il est proposé dans ce rapport d'associer notre collectivité à deux clubs sportifs qui participent à l'identité du département et la valorisent en rayonnant largement au-delà des Bouches-du-Rhône par leurs aspects médiatiques.

ASSOCIATION FOS PROVENCE BASKET

il est proposé de procéder à l'achat de prestations (achats d'espaces publicitaires et promotionnels), dans le cadre de la ligue de basket auprès du club phare de notre Département, le club de FOS PROVENCE BASKET, seul club de basket évoluant à ce niveau de pratique, la PRO B.

En effet, ce niveau de pratique assurera un impact médiatique au sein de notre presse quotidienne régionale (La Provence 120 000 exemplaires) mais également au niveau de la presse nationale telle que L'équipe ou bien des journaux spécialisés comme maxi basket.

Ces achats permettront donc d'assurer une importante visibilité à notre institution.

Le montant total des achats proposés sera de 60.000€ TTC maximum. Ils seront réalisés par marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article 30 I 3 du DMP du 25 mars 2016 ceci en raison des droits d'exclusivité détenus par l'association FOS PROVENCE BASKET concernant la commercialisation des prestations concernées.

EUSRL PAYS D AIX UNIVERSITE CLUB HANDBALL

Il est proposé de procéder à l'achat de prestations (achats d'espaces publicitaires et promotionnels), dans le cadre de la division 1 (LNH) auprès du club phare de notre Département, le club Pays d'Aix Université Club Handball seul club évoluant a ce niveau de pratique.

Ce niveau de pratique assurera un impact médiatique dans la presse régionale et nationale mais aussi la presse spécialisée (hand news) le club évoluant dans l'élite nationale et donc dans les quatorze meilleurs clubs français.

Il est à noter également que le championnat de handball est diffusé par la chaine Bein sport qui détient les droits de la discipline.

Ces achats permettront donc d'assurer une importante visibilité à notre institution

Le montant total des achats proposés sera de 150.000 € TTC maximum. Ils seront réalisés par marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article 30 I 3 du DMP du 25 mars 2016 ceci en raison des droits d'exclusivité détenus par la société Pays d'Aix Université Club Handball concernant la commercialisation des prestations concernées.

CONSEQUENCES FINANCIERES

<i>N° programme</i>	<i>N° d'opération</i>	<i>Libellé</i>	<i>Imputation</i>	<i>Engagement CP</i>
10326	1000668	Achats d'espaces FOS PROVENCE BASKET	011-32-6238	60.000 €
10326	1000668	Achats d'espaces Pays d'Aix Université Club Handball	011-32-6238	150.000 €

CONCLUSION

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le Délégué aux sports, je vous serais obligée :

- de bien vouloir statuer sur ces propositions,
- de bien vouloir m'autoriser à engager une procédure d'achat avec l'association FOS PROVENCE BASKET suivant l'article 30 I 3 du DMP du 25 mars 2016.

- de bien vouloir m'autoriser à engager une procédure d'achat avec la société Pays d'Aix Université Club Handball suivant l'article 30 I 3 du DMP du 25 mars 2016.

En cas de décision favorable, la dépense totale correspondante à cet objet, s'élèvera à 210.000 € TTC maximum, elle sera prélevée sur les crédits de paiement inscrits au budget du Département, chapitre 011, au titre de l'exercice 2016.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL